

FICHE DE POSTE

ENTRAINEUR DE GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

MISSIONS PRINCIPALES

Missions sportives :

- Met en place un projet pédagogique annuel ainsi qu'une programmation technique par catégorie.
- Anime et encadre les séances, de pré-poussin(e)s, de GAM et GAF, loisirs et compétitions.
- Prépare les séances pédagogiques en fonction du public.
- Assure le relationnel avec les parents ou les tiers.

Missions administratives :

- Participe aux réunions techniques des catégories encadrées.
- Assure le suivi des dossiers en lien avec le sportif.
- Participe à l'élaboration du planning.
- Sur demande du Président ou du référent administratif, il peut être amené à participer à des réunions liées à l'objet de l'association.

AUTONOMIE, RESPONSABILITE, TECHNICITE

Responsabilité :

Le salarié est responsable de la mise en œuvre (conception des moyens) et de l'exécution des missions qui lui sont confiées :

- ✓ Garantir la bonne utilisation des infrastructures et du matériel mis à disposition,
- ✓ Garantir la sécurité des sportifs pendant la durée de la séance,
- ✓ Répondre aux attentes des adhérents (progression, évolution des séances).
- ✓ Garantir le respect de la politique sportive

Il n'a pas la responsabilité en termes d'encadrement d'autres salariés mais peut être amené à exercer une mission de conseil (fonction tuteur pour les stagiaires).

Autonomie, initiative :

Le salarié est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir-faire technique spécialisé :

- ✓ Il organise son activité de manière autonome en se conformant aux directives et échéances fixées par le responsable du personnel.
- ✓ Il suit les consignes qui lui sont données.

Le salarié est placé sous l'autorité du Président de l'association et du responsable du personnel, qui exercent un contrôle continu des missions confiées. Le salarié doit rendre compte de manière périodique de l'exécution de ses missions.

Technicité :

Le salarié possède une bonne maîtrise des techniques liées à la fonction d'éducateur sportif :

- ✓ Connaissances sportives dans sa discipline,
- ✓ Connaissances des règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité...)
- ✓ Connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement de groupes.
- ✓ Le salarié possède une qualification et une expérience professionnelle suffisante lui permettant d'encadrer l'activité correspondante (BPJEPS et plus).

Déplacements :

Les cours ont lieu dans la salle spécialisée de gymnastique de la Châtaigneraie, 43 avenue George Clemenceau 85120 La Châtaigneraie. Des déplacements sont à prévoir lors des compétitions départementales, régionales, regroupement...

Rémunération :

Basée sur la CCNS et le diplôme.

MAJ 20/03/2025